



Bulletin Technique de l'Élevage Canin

S.F.C. : Association régie par la loi de 1901
Président : Dr Vre Alain GANIVET
1^{er} Vice-Président : Dr Vre Bernadette QUÉINNEC
2^e Vice-Président : Claude BERNARD

Secrétaire général : Didier ROSHARDT
Secrétaire adjoint : Jean LORY
Trésorier : Jacques LOGIER
Trésorier adjoint : Pr. Daniel GRIESS

Sommaire

Le mot du Président	1
SFC Informations	
Prochain séminaire	3
Institut technique de l'animal de compagnie	5
Cyno.org	6
Actualité	
Vers une production de qualité	7
Chiens dangereux, deux ans après	9
La mort de l'animal, ou comment parler du deuil avec vos clients	11
Législation	
Certificat de capacité	12
Bénéfices agricoles forfaitaires imposables	13
Dossier	
La qualité de la vie avec un chien	15

Photo de couverture :
IFRANE à Annie HINQUE

Directeur de publication :
Alain GANIVET

Comité de rédaction :

Mmes B. QUEINNEC,
M. DUJARDIN, B. LORY
MM. A. GANIVET, C. BERNARD

Revue de Presse : B. NEVEUX

Réponses aux Q/R sur Cyno.org

Nos spécialistes :

Dr Vre B. QUEINNEC,
Dr Vre A. GANIVET,
Pr. D. GRIESS,
MM. J. LORY, D. ROSHARDT,
Me S. PAUTOT

Réalisation :

Cédia

B.P. 30
31230 L'ISLE EN DODON
Tél. 05 61 88 66 37 - Fax : 05 61 88 66 42
Internet : www.cedia.fr
RCS St Gaudens B 389912189

Reproduction interdite sans l'autorisation de la SFC

Dépôt Légal : Février 2001 - ISSN en cours

LE MOT DU PRÉSIDENT

LA S.F.C. et l'INSTITUT TECHNIQUE DE L'ANIMAL DE COMPAGNIE

Selon les dispositions de la Loi sur l'Élevage du 28 décembre 1966 créant les Instituts Techniques et le décret du 18 août 1987 la rendant applicable à l'espèce canine, il y a bien longtemps qu'une telle structure devrait exister.

Avec le temps et l'évolution des mœurs sociales, d'institut technique du chien, le concept s'est étendu aux animaux de compagnie en général.

Les choses semblent, enfin, bouger et le professeur GUY QUEINNEC doit en être loué, lui pour qui la création de la SFC constituait, dès l'origine en fait, celle d'un véritable Institut Technique n'en portant pas encore le nom.

Deux réunions importantes se sont tenues ces derniers mois dans les locaux de la SCC pour jeter les bases de cette structure et tenter de définir un cadre de fonctionnement. A chaque fois, le ministère de l'Agriculture était représenté, preuve de la détermination de l'Administration à aider à mener à bien, cette fois, ce projet... Et démonstration de son intérêt à privilégier un seul interlocuteur représentatif...

Sans trop s'avancer on peut d'ores et déjà préciser que la vocation de l'Institut technique de l'Animal de Compagnie sera de RECUEILLIR, VALIDER, TRAITER et DIFFUSER les informations disponibles.

Bien que s'intitulant « Technique », cet institut prendra en compte les dimensions SOCIALES, CULTURELLES, ECONOMIQUES, JURIDIQUES et ETHIQUES de l'animal de compagnie.

Afin de ne pas multiplier inutilement les organismes œuvrant dans des territoires voisins, il est vraisemblable qu'Institut Technique et Observatoire de l'Animal de Compagnie fusionneront.

Pour reprendre les termes d'un des participants, les représentants des filières des animaux de compagnie ne pèsent pas le poids qu'ils représentent sur les plans économique et social. L'Institut Technique devra offrir le levier permettant de renverser cette situation.

Sur un plan « plus » technique, il permettra de combler le retard scientifique enregistré dans ces différentes filières, de par leur atomisation ; par la coordination et la rationalisation des recherches et la production de statistiques qu'il suscitera.

La forme juridique sera vraisemblablement celle d'une association Loi de 1901 avec contrôle de l'Administration, dès lors que des fonds publics y seront engagés. Mais la possibilité de

constitution d'un Groupement d'Intérêt Professionnel n'est pas écartée. L'analyse de différentes structures semblables existantes est actuellement menée par une commission réduite, pour affiner cette forme juridique et proposer des statuts.

Ce qui est bien clair, c'est qu'un tel institut sera ouvert à tous, mais, dans un premier temps (deux ans ?) sa gestion sera le fait de ses membres fondateurs, une étude approfondie sur le mode de représentativité de chaque « adhérent » restant encore à conduire.

Le financement d'un tel institut pourrait faire appel à des fonds européens, privés et... publics !

Pour ce qui concerne la SFC, il va de soi que tous nos efforts se déploient pour qu'enfin cette initiative soit une réussite dans les traces préparées par le Professeur Guy QUEINNEC depuis longtemps. Le seul problème, mais est-il de grande importance (?) concerne notre spécificité cynotechnique, un peu réductrice, quand ce sont tous les animaux de compagnie qui sont concernés...

Le Bureau de votre Association se tient à votre écoute en ces temps de grands changements dans l'univers du chien, en particulier, et de l'animal de compagnie, en général. Faites-nous part de vos réflexions, surtout si elles sont constructives ; la vie d'une association est surtout faite de ces échanges, mais en ce moment, c'est l'intérêt de chacun qui est en jeu et il sera trop tard pour se manifester une fois que la caravane sera passée....

En attendant, il n'est pas encore trop tard pour vous présenter mes vœux et ceux de votre Bureau, d'heureuse année pour vous, les vôtres et vos compagnons à quatre pattes !

Santé, bonheur et succès !

Dr Vre A. GANIVET
Président de la S.F.C.

COMMUNIQUE

Suite aux articles parus dans les revues CHIENS SANS LAISSE et CYNO-MAG, RELATIVEMENT AU CERTIFICAT DE CAPACITÉ, les membres du Bureau de la S.F.C font savoir que les propos attribués au Dr Vre J.M MICHAUX, professeur à l'E.N.V de MAISONS-ALFORT n'engagent que la personne les ayant prononcés ou rapportés.

Le Dr Vre JM MICHAUX, ne fait pas partie du Bureau de la S.F.C. et le Bureau de la S.F.C. n'a jamais abordé ce sujet, il n'a donc pas pu affirmer que « le questionnaire prévu pour le contrôle des connaissances était aberrant. »

Dr Vre A. GANIVET,
Président de la S F C

SFC INFORMATIONS

INSTITUT TECHNIQUE DE L'ANIMAL DE COMPAGNIE

RÉUNION SIÈGE S.C.C. DU 17/01/2001

Présents : R. BUCHE / de MASCUREAU / E. KEROURIO / Y. LEGEAY / M. HURTREL / G. DESTAL / D. GRANDJEAN / A.M. LE ROUEIL / M. DANIEL / A. GANIVET / D. ROSHARDT / J. LORY / M. GOURDON / M. MORAILLON

Absents : BENARD / MELIK / BAILLY / FONTBONNE / FACCO / SIMV

Pas de réunion préalable du « groupe de travail »
Hommage de R. BUCHE à Guy QUEINNEC, salutations à GANIVET
J. LORY présent au titre de la SFC et non de l'UNEC

GOURDON : si le chien représente 20% seulement du chiffre d'affaire « vivant » en animalerie, il en représente 50% en « inerte » !

R. BUCHE : ne perdons pas de temps : il faut jeter les BASES, définir la REPRESENTATIVITE, le FONCTIONNEMENT et les BUTS de l'I.T. IL faudra ensuite parler FINANCES et SIEGE SOCIAL

Y. LEGEAY : il ne faudra pas d'exclusive, tous le monde doit pouvoir venir. Il existe, par ailleurs une dimension sociale, affective, économique et juridique à rajouter au volet technique. Il faudrait donc peut être changer de nom et abandonner la référence « technique » ? Il faudrait, enfin, une seule structure où l'observatoire pourrait aussi se situer

GOURDON : l'animal est devenu « de compagnie », il s'agit d'un phénomène social puis économique. A l'origine il s'agit d'un animal de « collectionneur » puis le « consommateur » est apparu, d'où les problèmes juridiques en découlant. Il s'agit d'un phénomène européen où législations et traditions diffèrent.

CONSENSUS sur une seule structure, mais quoi qu'on fasse, elle sera « technique »

LEGEAY / GANIVET : faire une fédération de collèges plutôt que de comités ou commissions... Les fondateurs prennent les commandes pour les deux ans à venir, mais tout le monde est invité à participer, il s'agira d'un I.T. National ouvert et totalement indépendant des différents acteurs des filières ; pourvu d'une autorité morale plutôt qu'administrative.

KEROURIO : comparaison avec le porc (IPT) le correspondant de la DGER et l'ACTA (Association de Coordination Technique Agricole 149 quai de Bercy M MARTIN, directeur 01 40 04 49 05) L'amont d'une filière de production est généralement l'animateur et l'interprofession générale participe. Il existe même des I.T. dans le végétal.

Les buts sont amélioration des performances et augmentation des revenus économiques.

Le gouvernement les contacte pour obtenir des réponses à des questions précises. Il y a chaque année une réunion 50% public / 50% privé.

A côté existe des CENTRES TECHNIQUES devant mener des recherches pour le développement des filières dans le cadre de recherches appliquées. Les fonds privés sont alors sollicités. Le ministère de l'agriculture attend les initiatives pour proposer, ensuite, des modalités administratives. Aujourd'hui, FACCO et PROMOJARDIN sont les seuls interlocuteurs de l'Administration et cette dernière préférerait n'avoir qu'un seul interlocuteur...

GOURDON : pour le ministère de l'Environnement, l'interlocuteur est le CENTRE DE VENTE ET DE TRANSIT, en référence au « C.C. faune sauvage ».

GANIVET : notre différence est qu'ici, producteurs et consommateurs sont parties prenantes à la différence des autres I.T.

LEGEAY : NOUS NE PESONS PAS CE QUE NOUS REPRESENTONS SUR LES PLANS ECONOMIQUE ET SOCIAL ! L'I.T. devrait offrir le levier pour renverser la situation !

CONSENSUS : forme association 1901 avec contrôle Administratif.

Mission est donnée à Y LEGEAY, D GRANDJEAN et J LORY d'explorer le fonctionnement des I.T. des animaux de rente, celui du Centre Technique des Salaisons d'Alfort et surtout celui de l'INSTITUT TECHNIQUE DU CHEVAL qui semble devoir être la structure la plus proche de celle que nous voulons mettre en place. Ils sont chargés de dégagé un cadre juridique et d'ébaucher des statuts.

Remise des copies vers le 5 février en vue de la prochaine réunion plénière du 21 février....

A.G.